



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO  
Mèl : perrine.flipo@oise.fr  
Tél. : 03.44.10.41.71  
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **30 JUIN 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration  
de la carte communale de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 5 janvier 2015, reçu le 8 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration de la carte communale de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE, en vous adressant les informations suivantes :

## I. MOBILITE

### Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### 1) ROUTE DEPARTEMENTALE (RD) :

La commune est traversée par la RD n° 932.

##### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.2 Classement de la RD :*

La RD 932 est classée route de 2<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons à caractère régional et desservant des pôles économiques importants).

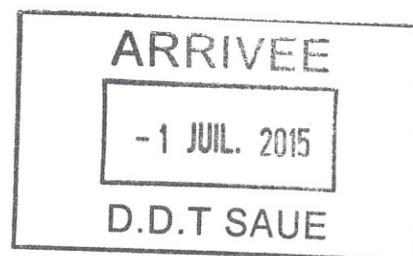
Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.3 Comptages de trafic :*

En décembre 2014, les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de :

- 3.379 véhicules pour la RD 932 (PR39.000), dont 8,1 % de poids lourds ;
- 3.630 véhicules pour la RD 932 (PR 40.000), dont 8,4 % de poids lourds.

Le Président du conseil départemental  
à  
Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise



Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### 1.4 Plans d'alignement :

Compte tenu de l'état des plans d'alignement et afin de solutionner le problème, le département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal. Aussi, la donnée n'est pas disponible pour le moment car les plans sont en cours de numérisation aux archives départementales.

#### 1.5 Accidentologie :

Entre 2010 et 2014, aucun accident n'a été à déplorer.

#### 1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE.

##### 2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

La commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE est concernée par la ligne régulière n°55HAM (NOYON/HAM) et par des lignes scolaires à destination du collège Constant Bourgeois de GUISCARD et desservant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de BERLANCOURT, GOLANCOURT, LE PLESSIS-PATTE-D'OIE et VILLESELVE.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

##### 3) CIRCULATIONS DOUCES :

#### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE est traversé par les circuits de randonnée :

- « Circuit des plaines » inscrit au PDIPR par décision de la de la commission permanente du conseil départemental de l'Oise n° III-11 du 12 décembre 2011 ;
- « 1900 » inscrit au PDIPR par décision de la de la commission permanente du conseil départemental de l'Oise n° II-01 du 21 mai 2012.

Les fiches descriptives de ces circuits sont jointes au présent courrier.

#### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

En l'état, la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE n'est actuellement concernée ni par un ENS, ni par une zone de préemption à ce titre.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU :

### 2.1 Eau potable :

LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE ne comprend pas de captages sur son territoire communal. La commune est alimentée en eau potable par le SIVOM de GUISCARD.

### 2.2 Assainissement :

La commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE dispose d'un système d'assainissement non collectif.

### 2.3 Rivière :

La commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE est membre du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Verse à qui elle a délégué sa compétence « milieux aquatiques ». Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat.

Concernant la dynamique locale, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de la Verse décline un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) validé par d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) lui octroyant une servitude de passage. Par ailleurs, de nombreux projets de restauration du milieu aquatique et de lutte contre les inondations sont en émergence. De même, actuellement, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est décliné.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique représenté par un affleurement du ru de Collezy.

Concernant les objectifs de qualité, faisant partie de l'unité hydrographique de l'Oise Moyenne, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » est prévue pour 2021 pour la Verse (FRHR186). Cette masse d'eau est également recensée dans le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

## 3) LES DECHETS

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

### **III. AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le département de l'Oise tient à communiquer à la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE les éléments d'information suivants :

#### 1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente du conseil départemental le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

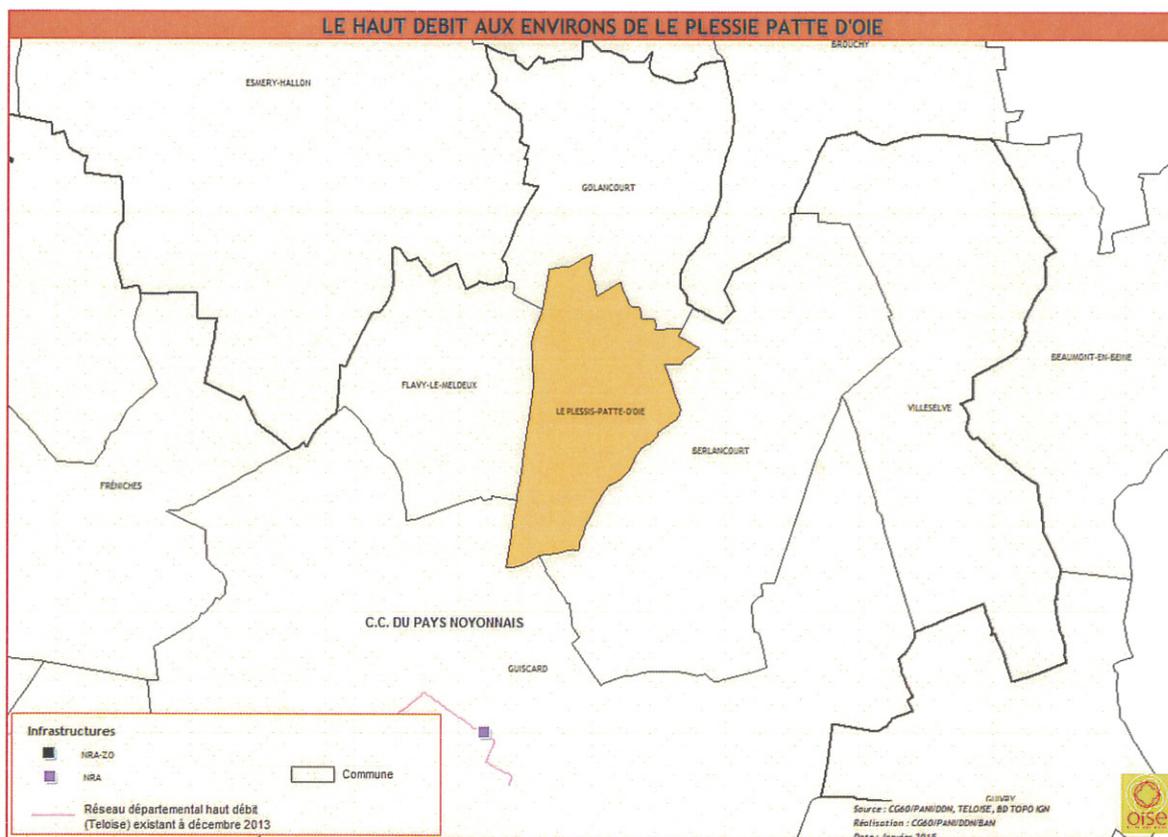
## 2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE est bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche se situe dans la commune de GUISCARD. Ainsi, les habitations sur LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE peuvent prétendre pour la majorité des lignes à des abonnements « triple-play » (internet, téléphone, télévision).

## 3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE, mais passe à proximité sur des communes proches ou frontalières (GUISCARD). La carte ci-dessous donne la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE.



## 4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE intègre dans sa carte communale cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

#### 5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

#### **SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

- Maintenir à jour, au niveau de son document de planification, la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
  - NRA ;
  - Chambres ;
  - Fourreaux ;
  - Poteaux ;
  - Locaux techniques, répartiteurs ;
  - Antennes ;
  - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (conseil départemental de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.

#### **IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

#### **V. TOURISME ET ÉCONOMIE**

Sur le plan touristique, la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE dispose d'un musée rural intitulé « Musée ferme de la Patte d'Oie » et des chemins de randonnées.

## VI. LOGEMENT

### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

### 2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable aux cartes communales ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

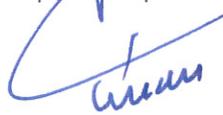
Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays Noyonnais, EPCI auquel appartient la commune de LE-PLESSIS-PATTE-D'OIE, le PDH préconise la production annuelle de 165 à 185 logements à l'horizon 2020 dont 27% de logement locatif social et 24% de logements en accession sociale.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental,  
et par délégation  
le conseiller spécial auprès du Président



Xavier PÉNEAU  
Préfet

P.J. : - une fiche descriptive du « circuit des plaines » ;  
- une fiche descriptive du circuit « 1900 ».

Chemin situé sur les communautés de communes du Pays Noyonnais

**Circuit « Circuit des Plaines »**

Longueur : 13,7 km

**PLESSIS PATTE D'OIE :** (Départ et arrivée au Musée du PLESSIS PATTE D'OIE)

Rue de la Fontaine  
Rue Noé  
Rue de la Briqueterie  
Chemin dit du Moulin de GOLANCOURT  
Chemin dit des Grandes Pièces  
Voie communale n° 4 de PLESSIS PATTE D'OIE à GOLANCOURT  
Chemin rural de Ham à BERLANCOURT  
Chemin rural dit des Beudeliers (ou Beudelière)  
Passage sur la commune BERLANCOURT

Rue de la Presle (Arrivée)

Délibération du Conseil municipal en date du 28 juillet 2011 rendue exécutoire le 1<sup>er</sup> août 2011.

**BERLANCOURT :**

Voie communale n° 3 de BERLANCOURT à PLESSIS PATTE D'OIE  
Voie communale n° 2 de BERLANCOURT à VILLESELVE  
Voie communale n° 2 de BERLANCOURT à VILLESELVE par COLLEZY  
Chemin rural n° 27  
Passage sur chemin d'exploitation puis la commune de VILLESELVE

Chemin rural n° 12 de COLLEAU à VILLESELVE  
Chemin rural n° 12 de COLLEZY à VILLESELVE  
Chemin rural n° 3 de GOLANCOURT à BEINES  
Chemin rural n° 11 de GUISCARD à COLLEZY  
RD n° 91 de SERMAIZE à CUGNY  
Chemin rural n° 5 du Puits Héroc à la Plaine du Repas  
Chemin rural n° 6 dit de la Culbute  
Voie communale n° 4 de BERLANCOURT à PLESSIS PATTE D'OIE dit des Archers  
Passage sur la commune PLESSIS PATTE D'OIE

*Variante :*

Voie communale n° 3 de GOLANCOURT à BEINES

Délibération du Conseil municipal en date du 25 août 2011 rendue exécutoire le 5 septembre 2011.

Chemin d'exploitation  
Autorisation de l'association foncière de Villeselve en date du 21 septembre 2011.

**VILLESELVE :**

Voie communale n°5 dite Chemin du courrier  
Voie communale n°1 de GOLANCOURT à BEAUMONT EN BEINE  
Voie communale n°1 voie de GOLANCOURT  
CD n°551 rue de l'Eglise  
Chemin rural n°13 dit du Présourée  
Chemin rural n°7 dit Chemin Malicien  
Chemin du Tour de Ville  
Rue de la Maladrerie  
Rue Paul Baudoin  
CD n°91 : Rue des Prinelles  
Route départementale de Sermaize à CUGNY  
*Passage sur la commune de BERLANCOURT*

*Délibérations du Conseil municipal en date du 26 septembre 2011 rendue exécutoire le  
3 octobre 2011*

II - Circuit situé sur la communauté de communes du Pays Noyonnais

Circuit : < 1900 >

Longueur : 15,8 km

**PLESSIS-PATTE-D'OIE** : (Départ et arrivée au Musée Plessis-Patte-d'Oie)

Rue de la Fontaine  
Rue Noë  
Rue de la Briqueterie  
Chemin dit du Moulin de GOLANCOURT  
Chemin dit des Grandes pièces  
Voie communale n° 4 de Plessis-Patte d'Oie à GOLANCOURT  
*Passage sur la commune de GOLANCOURT*

Chemin rural du Moulin à l'Usine  
*Passage sur la commune de BERLANCOURT*

Rue de la Presle (Arrivée)

*Délibération du conseil municipal en date du 28 juillet 2011 rendue exécutoire le 18 août 2011*

**GOLANCOURT** :

Voie communale n° 2 de Golancourt à Plessis-Patte-d'Oie  
Rue de Paris (CD 932 de NOYON à HAM)  
Rue de Rochineuse (VC n° 1)  
Rue Verte (VC N° 5)  
Rue de l'Europe (CD 932)  
Rue du Château  
Rue Enragée  
Voie communale n° 6 de GOLANCOURT à ESMERY-HALLON  
Voie communale n° 4 de GOLANCOURT à FLAVY-LE-MELDEUX  
*Passage sur la commune de HESMERY-HALLON*

*Délibération du conseil municipal en date du 13 septembre 2011 rendue exécutoire le 19 septembre 2011*

**Passage sur la commune de ESMERY-HALLON sur le département de la SOMME**

Chemin rural d'ESMERY-HALLON à GOLANCOURT  
Chemin rural d'ESMERY-HALLON à FLAVY-LE-MELDEUX  
*Passage sur la commune de FLAVY-LE-MELDEUX*

*Délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2011 rendue exécutoire le 5 décembre 2011*

**FLAVY-LE-MELDEUX :**

Voie communale n° 3 de FLAVY-LE-MELDEUX à GOLANCOURT  
Chemin dit le Chemin Blanc  
Chemin dit des Bas Près  
Rue Saint-Nicolas  
Rue de l'Eglise  
Chemin dit des Prêtres  
Chemin de FLAVY-LE-MELDEUX à BÉTHANCOURT  
Petit chemin de GUISCARD  
*Passage sur la commune de GUISCARD*

*Délibération du conseil municipal en date du 6 octobre 2011 rendue exécutoire  
le 14 octobre 2011*

**GUISCARD :**

Chemin dit de l'Usine  
Chemin rural de ROUVREL à BERLANCOURT  
*Passage sur la commune de PLESSIS-PATTE-D'OIE*

*Délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2011 rendue exécutoire  
le 27 octobre 2011*

**BERLANCOURT :**

Rue du Jeu d'Arc  
Rue de l'Eglise (VC n° 2)  
Chemin rural n° 5 du Puit Héroc à la Plaine du Repas  
Chemin rural n° 6 dit de la Culbute  
Voie communale n° 4 de BERLANCOURT à PLESSIS-PATTE-D'OIE dit des Archers  
*Passage sur la commune de PLESSIS-PATTE-D'OIE*

*Délibération du conseil municipal en date du 25 août 2011 rendue exécutoire  
le 5 septembre 2011*